



2021.02674

P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA



Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Bundesgasse 3
3003 Berne

Notre réf. 60-lp
Votre réf. /

Date 16 JUIN 2021

Consultation - Ordonnance sur les précurseurs de substances explosives

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais fait suite à votre correspondance du 28 avril 2021 et vous remercie de l'avoir associé à la consultation précitée.

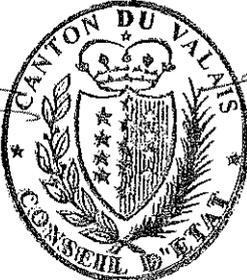
Dans ce cadre, nous tenons en particulier à saluer tant les dispositions d'exécution définissant les restrictions d'accès en fonction des substances que celles concernant les aspects de procédure, d'émoluments et autre traitement des données.

Pour le surplus, ce projet d'ordonnance n'appelle pas de remarques particulières et peut être soutenu.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président
Frédéric Favre



Le chancelier
Philipp Spörri

Copie à M. Christian Varone, Commandant de la police cantonale